

et sont un fardeau pour le bien-être social et les services gouvernementaux est un thème persistant dans les mémoires hostiles à l'immigration... Le Comité reconnaît que ce sont tous là des problèmes auxquels se heurtent les villes à croissance rapide, mais conclut que le dynamisme économique, social et culturel des villes et leur attrait pour les Canadiens et les immigrants également, sont à l'origine de ces problèmes. En fait, la migration des Canadiens à l'intérieur du Canada, de la campagne vers les villes et d'une province à l'autre, représente le principal stimulant du développement urbain...

* * * *

Objectifs généraux

Le Comité convient que la politique d'immigration canadienne devrait répondre à certains besoins humanitaires et également servir les intérêts économiques, sociaux et culturels du Canada. En conséquence, il est favorable à ce que l'on continue à poursuivre les buts consistant à réunir les familles et à offrir un asile aux réfugiés; il recommande que ces deux groupes soient traités différemment des autres immigrants: il faudrait continuer à exempter les membres de la famille immédiate de l'évaluation par le système des points et accorder à la venue des réfugiés une attention compatissante venant à la nature et aux circonstances de chaque cas.

Le Comité recommande que le système actuel d'immigration qui permet l'entrée en tant qu'immigrant de tous ceux qui répondent à certains critères quelqu'en soit le nombre, fasse place à un système plus élaboré, capable de régulariser le courant total. Cependant, ce système proposé tout en restreignant les nombres, doit le faire de façon juste, non discriminatoire, efficace et pratique.

* * * *

L'aide au développement

Le Comité croit que la meilleure façon pour le Canada d'aider à améliorer les conditions de vie dans les pays pauvres, serait en concentrant ses efforts sur l'aide au développement et en cherchant à améliorer les modalités du commerce international. Dans la mesure où ce qui est entrepris par le Canada et les autres pays développés sera couronné de succès, les pays moins nantis n'auront plus à croire que l'im-

migration est une solution à leurs problèmes...

...Le Comité estime qu'il incombe au pays d'émigration de faire le nécessaire pour se protéger contre "l'exode des cerveaux" et au Canada de ne pas encourager activement l'immigration. L'acceptation par le Canada d'immigrants ne doit témoigner d'aucune discrimination quant au pays d'origine.

* * * *

Politique de non-discrimination

Le Canada est devenu dans une large mesure une société multiculturelle et multiraciale. Le Comité exhorte les Canadiens à prévoir le fait que beaucoup de futurs immigrants viendront d'ailleurs que d'Europe et que beaucoup ne seront pas de race blanche. Les statistiques corroborent cette nouvelle tendance. Jusqu'à 1967, près de 80 p. 100 des immigrants venaient d'Europe mais, en 1974, ils ne représentaient qu'un peu moins de 40 p. 100. Ce déclin de la migration européenne a résulté en grande partie de l'amélioration du niveau de vie européen, ce qui fait que le Canada exerce moins d'attrait qu'auparavant. Il est significatif qu'en 1974, à l'exclusion de la forte immigration à partir de la Grande-Bretagne, conséquence des difficultés économiques de ce pays, les gros contingents d'immigrants venaient de pays pauvres de l'Europe avec le Portugal en tête, suivi par l'Italie, la Grèce et la Yougoslavie. Il est peu vraisemblable que ces tendances se renversent; toutefois, il faut que les Canadiens acceptent le fait que la capacité du pays à attirer les immigrants européens a décliné et que si nous voulons des immigrants, il nous faut regarder ailleurs.

Le Comité recommande donc unanimement que la politique de l'immigration continue de reposer sur les principes de justice et de non-discrimination en raison de la race, de la croyance, de la nationalité, de l'origine ethnique et du sexe et que ces principes soient formellement stipulés dans la prochaine loi...

En vue de favoriser la bonne entente intercommunautaire, le Comité recommande en outre d'instituer un programme éducatif pour les écoles et pour le public et de prendre les mesures législatives voulues pour protéger aussi bien les Canadiens que les immigrants contre toute discrimination raciale et ethnique...

* * * *

Gestion des mouvements d'immigration

Il faudrait que l'un des principaux objectifs de la nouvelle politique soit la régularisation du flot d'immigrants pour assurer une croissance démographique équilibrée. Le Comité propose qu'on fixe un objectif annuel et qu'on mette au point une méthode permettant de déterminer cet objectif, et qu'on s'y conforme. Les principaux indicateurs servant à fixer les objectifs devraient être d'ordre 1) démographique et tenir compte du taux de natalité, de l'évolution numérique de la population totale et de la pyramide des âges ainsi que des entrées et des sorties sur le marché du travail; 2) on devrait également tenir compte d'indicateurs économiques comme le niveau d'activité économique, le chômage et l'emploi qui fluctuent en général sur de plus courtes périodes.

Critères de sélection

a) Parents parrainés

Le Comité réaffirme sa conviction que la réunion des familles doit être un principe de la politique canadienne d'immigration... C'est pourquoi, le Comité préconise le maintien du système actuel qui prévoit l'admission automatique au Canada des proches parents à charge, sous réserve qu'ils satisfassent à des normes minimales de santé et ne tombent pas dans le nombre restreint de catégories interdites.

Par ailleurs, le Comité attache de l'importance à un autre objectif de la politique d'immigration — que les qualifications et talents contribuent à notre économie — et il reconnaît que de nombreux immigrants considèrent surtout le Canada comme un pays offrant de grandes possibilités sociales et économiques...

Le Comité craint qu'avec le temps, les catégories actuelles d'immigrants parrainés et désignés étant donné qu'ils jouissent du grand avantage d'avoir des parents au Canada, se voient attribuer une part grandissante du nombre total des places disponibles annuellement au Canada. Pour éviter cette possibilité et s'assurer que les immigrants indépendants puissent continuer à être admis, le Comité, à l'exception de ses membres, recommande la suppression de la catégorie d'immigrants désignés et que les liens unissant les membres éloignés mais non dépendants d'une famille soient reconnus différemment...